



Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Olézoa

Loi N°90-59 du 19.12.90 / NIU: M129012787184K

BP 13488 - Tél. 237 652 70 91 22/237 655 72 36 98/ 237 222 22 03 85

www.barreaucameroun.org - e-mail : info@barreaucameroun.com

*Le Bâtonnier de L'Ordre
The Bar President*

COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN D'APTITUDE AU STAGE D'AVOCAT SESSION 2026

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun invite les candidats récemment admis à l'examen d'entrée en stage d'avocat session 2026, à déposer auprès du Représentant du Bâtonnier ou du Délégué Spécial du Bâtonnier du lieu de résidence professionnelle de leurs parrains, au plus tard le **30 Septembre 2026** délai de rigueur, les dossiers en vue de leurs prestations de serment qui auront lieu dès le mois d'**octobre 2026** sur l'étendue du territoire national selon un calendrier qui sera communiqué en temps utile.

Lesdits dossiers déposés en **trois (3) exemplaires** dont un original et deux copies, doivent comprendre les pièces ci-après :

- **Une requête timbrée aux fins de prestation de serment adressée au Président du Tribunal de Grande Instance compétent ;**
- **Un extrait de l'arrêté N°211/DPJ/SG/MJ du 02 Juillet 2026 portant publication de la liste des candidats définitivement admis à l'examen d'entrée en stage d'Avocat, session 2026 comportant la première page, celle mentionnant les nom et prénoms dûment soulignées de l'impétrant et la dernière portant la signature de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice Garde des Sceaux ;**
- **Le contrat de collaboration signé avec le parrain de stage ;**
- **Le reçu de paiement de 02 annuités de cotisations (84.000 FCFA) qui seront déposés dans l'un des comptes suivants :**
 - **NFC BANK SA : intitulé « Cameroon Bar Association », compte N°10025 00030 16401020423 82**

- **BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN** : intitulé « **Cameroon Bar Association** », compte N° **10034 00020 37122238901 95**
 - **AFRILAND FIRST BANK** : intitulé « **Barreau du CAMEROUN** », compte N° **10005 00001 02127071001 91**
 - **ECOBANK** : intitulé « **Barreau du CAMEROUN** », compte N° **10029 00002 30245014275 19 / 0020132603098801**
 - **BICEC** : intitulé « **Barreau du CAMEROUN** », compte N° **10001 06800 54758000003 42**
- Une attestation de non redevance délivrée au parrain de stage par le Trésorier de l'Ordre ;
 - La preuve de paiement des frais d'établissement de la carte professionnelle ;
 - La preuve du versement de la 50.000 FCFA (cinquante mille francs), exclusivement dans le compte numéro 10033 05218 18064000037 04 intitulé « BARREAU DU CAMEROUN » ouvert à UBA au titre du fonds de solidarité (mutuelle) du Barreau ;
 - Une copie certifiée conforme par l'Autorité compétente de l'Université concernée de l'attestation de réussite de la licence en droit ou attestation d'équivalence délivrée par le Service compétent du Ministère de l'enseignement supérieur ;
 - Un certificat de nationalité ;
 - Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
 - Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 03 mois ;
 - Une photo 4x4 couleur ;
 - Un plan de localisation du cabinet sur papier entête du parrain de stage dûment signé et cacheté ;

Fait à Yaoundé, le 04 Septembre 2026



LE BATONNIER DE L'ORDRE

Me MBAH ERIC MBAH